



**Objet:** Présentation par M. Bernard Chastan du rapport d'expertise CEMAGREF, sur la stratégie d'aménagement pour la lutte contre les inondations conduite par l'Entente sur les bassins de l'Aire et de l'Aisne.

En présence de:

- M. Jean-François Savy, Préfet des Ardennes
- M. Jean-Luc Warsmann, Député des Ardennes
- M. Benoit Huré, Président du conseil général
- M. Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne et son directeur
- Plusieurs conseillers généraux dont M. Deglaire
- Un représentant du conseil régional
- Un représentant de la 2C2A
- Les maires des trois communes concernées
- M. Barruol, directeur DDT et plusieurs collaborateurs
- Plusieurs collaborateurs du Conseil Général
- Plusieurs représentants de la profession agricole
- M. Franck Maillard, président DSV A et plusieurs représentants de l'association

M.Savy ouvre la séance. Il rappelle que conformément à la décision prise en réunion le 05 février 2010, une expertise a été réalisée par un organisme indépendant, le Cemagref, pour analyser la cohérence et la validité technique d'ensemble de la stratégie d'aménagement conduite par l'Entente Oise-Aisne.

M.Huré: Vous avez tout dit. C'est la feuille de route que l'on s'était fixée.

M.Chastan( Cemagref ) présente le rapport d'expertise en 7 points en précisant que toute la documentation fournie par la DDT (voir en annexe du rapport ) a été analysée.

1. Pertinence des principes généraux d'aménagement mise en œuvre par l'Entente
  - Ralentissement dynamique des crues mis en œuvre dans la stratégie de l'Entente, est adapté au bassin versant Oise-Aisne.
  - Cible: Plage des crues intermédiaires (10 à 30 ans)
  - Etude Sàfège très approfondie et très complète, 9 sites retenus.
    - Deux sites d'intérêt majeur : Condé-Les-Autry sur l'Aisne et Boureuilles sur l'Aire.
    - Trois sites très intéressants: Villers-en-Argonne sur l'Aisne, Chaumont-sur-Aire et Vraincourt sur Aire.
  - Etude ISL non retenue du fait d'une évolution de l'Entente à partir de 2002 vers une diminution constante du nombre de sites et de l'interdiction émise par le Ministère chargé de l'environnement, dès 2004, de considérer un remblai comme un ouvrage de rétention des eaux.
  - Horloge des crues
    - L'Aire en avance sur l'Aisne à la confluence.
    - l'Aire transite 2/3 du volume d'eau.
    - Réaliser Condé-les-Autry et Boureuilles est logique.
2. Abandon de Condé -les-Autry
  - Les raisons de l'abandon du site de condé-les-Autry n'ont pas été traitées par faute de temps allouée à l'expertise (budget restreint).
  - Implication à la confluence en terme hydraulique.
  - L'abandon du site de Condé-les-Autry fige la configuration de l'optimisation recherchée sur les hauts bassins de l'Aire et de l'Aisne.
  - Sur quelle optimisation est basée la ré-émergence du site de Savigny ?
  - IL devient nécessaire et urgent de consolider sur l'ensemble de la zone étudiée toutes les données hydrologiques.



3. Horloge des crues

- Boureuilles lamine mais aussi retarde la crue incidente de l'Aire
- L'abandon final de toute intervention sur la branche de l'Aisne perturbe fortement le schéma initial de recherche de déphasage.
- Les hydrogrammes de l'Aire et de l'Aisne, en amont de la confluence et l'hydrogramme aval résultant doivent être disponibles pour la situation actuelle et pour les situations intermédiaires à un ou plusieurs ouvrages réalisés et pour une gamme de crues (périodes de 2, 5, 10, 30, 100 ans)

4. Gains locaux

- Dans l'état actuel des résultats accessibles, il n'est pas possible de confirmer les gains locaux attendus sur les lignes d'eau et la réduction des dommages pour les communes Ardennaises situées en aval des aménagements.

5. Risques

- La réglementation concernant les barrages et les digues a fait l'objet de renforcements récents et importants.
- La surveillance et l'entretien dans le long terme de l'état de fonctionnalité de l'aménagement est un des points clés de la maîtrise des risques.

6. Intervention de la profession agricole

- La profession agricole peut jouer un rôle actif pour accompagner la lutte contre les inondations conduite par l'Entente avec la mise en œuvre de techniques douces (pratiques culturales appropriées, petits ouvrages et aménagements hydro-agricoles).
- Il serait intéressant de reposer de manière très globale la question de l'association de la profession agricole à l'ensemble du processus.

7. Synthèse : recommandations principales

- Engager les études complémentaires pour:
  - Actualiser et consolider les données et l'étude hydrologique de l'ensemble du bassin de l'Aisne.
  - Analyser les conséquences de cette actualisation sur le choix des sites.
  - Fondre en un document unique l'ensemble des données, résultats et argumentaires permettant d'étayer le choix des aménagements proposés. On s'attachera à ne pas écarter les sites, vis à vis de l'objectif de ralentissement dynamique et meilleure maîtrise de l'horloge des crues.
  - Améliorer la diffusion, le partage et la valorisation de l'information.
  - Mieux associer l'ensemble des partenaires locaux.
  - Organiser les modalités techniques et budgétaires garantissant sur le long terme la durabilité et la maintenance du fonctionnement des aménagements.

Avant de conclure M.Chastan indique que l'Entente est un opérateur institutionnel précieux, qui à une vue globale sur l'ensemble du bassin versant Oise-Aisne et qu'il faut absolument s'efforcer de préserver.

*Commentaire du rédacteur (Tino Trévisanut):*

*M.Chastan a argumenté lors de son exposé tous les points de l'expertise. Toutefois il a moins sensibilisé les personnes présentes sur l'importance (que l'on ressent à la lecture du rapport) de l'abandon du site de Condé-les-Aury, site d'intérêt majeur, et de la conséquence que cela entraîne sur le déphasage à la confluence entre l'Aire et l'Aisne.*

Mr.Seimbille:

Accepte l'expertise, les conclusions et recommandations principales du Cemagref.

Les études complémentaires seront prises en charge par l'Entente en respectant la méthode Cemagref.

Il s'engage à mieux informer et à partager les informations avec les partenaires locaux afin de rétablir la confiance.



Rappel qu'il faut avancer et ne plus perdre de temps. Les ouvrages sont utiles : le barrage de Proisy a diminué la hauteur d'eau de 40cm à Guise.

Mr. Théret

Distribue quatre documents à toutes les personnes présentes.

- 1) Une carte avec les 9 sites préférentiels Safège et leurs volumes de surstockage.
- 2) Une carte de l'ensemble du bassin de l'Oise avec les deux sites majeurs et des données techniques.
- 3) Les photos d'une maison protégée contre les inondations (panneaux de porte, clapet anti-retour avec les coûts correspondants).
- 4) Photos de la crue du Saint Lambert à Attigny.

Est surpris par la présence de l'Entente à la réunion. Il pense que le débat eût été plus libre sans leur présence.

Rappel que le CEMAGEF travaille régulièrement avec l'Entente et les bureaux d'études cités ce qui peut expliquer la tiédeur du compte rendu sur certains points.

Souligne le coût important des différentes études et rappelle que cet argent aurait pu servir plus efficacement localement.

Réfute l'abandon du site de Condé-les-Autry pour une histoire de coût (4,05 € par m<sup>2</sup> d'eau stocké à Boureuilles, 1,92 € à Condé-les-Autry).

Précise l'importance de conserver le déphasage à la confluence.

Rappelle l'opposition de la Marne (lettre de Mr. Savary mars 2010 à l'appui).

Se pose la question sur l'indépendance du Cemagref vis à vis de l'Entente.

Transcription par André Théret. (cette transcription a été fournie aux services de la DDT à leur demande) :

**Remarque préalable N°1:** Toutes les informations données sont extraites de documents en possession de D.S.V.A (Entente Oise-Aisne, bureaux d'études ISL, Stucky, Hydratec et Safège, conseils généraux des Ardennes, de la Marne et de la Meuse).

**Remarque N°2:** On s'interroge sur le choix des sites pour construire des barrages avec des clapets automatisés sans avoir étudié toutes les alternatives possibles: Mesures d'hydraulique douce, protections individuelles des maisons, protections rapprochées des villages, petits barrages avec buses décalées (rapport DUNGLAS), barrage avec pertuis (Mouzon).

**Remarque N°3:** Nombreuses sont les collaborations techniques du Cemagref avec l'Entente Oise-Aisne, avec ISL, Safège, Hydratec. Cette synergie doit être encouragée. En France, les ingénieurs spécialistes des barrages sont peu nombreux, sortent des mêmes écoles et se connaissent tous. Il existe de fait entre-eux une obligation de réserve confraternelle. L'expertise du Cemagref doit être étudiée à la lumière de ces réalités.

**Remarque N°4:** On peut s'étonner de la présence à cette réunion de l'expertisé, l'Entente Oise-Aisne, et surtout du fait que son Président ait pu intervenir longuement sur le fonctionnement du barrage de PROISY, une intervention totalement hors sujet (voir l'intitulé de la tierce expertise).

**La structure hydrologique du bassin de l'Oise avec ses deux déphasages naturels Aire-Aisne et Oise-Aisne impose le calendrier des réalisations:**

- 1) Travaux sur l'Aisne en amont de Mouron.
- 2) Travaux sur l'Aire amont, sur l'Aisne moyenne (dite confluée) et sur l'Aisne aval.
- 3) Travaux sur l'Oise amont, la "vieille Oise."

**La politique de l'Entente ne respecte jamais ces caractéristiques hydrologiques.**

**Un exemple:** Pour compenser le retard de 7 heures du débit de l'Oise du fait de Proisy, l'Entente envisage de créer un chenal sec de 35 m<sup>2</sup> de section et de 14 km de long pour "réaccélérer ce qu'elle a ralenti"...

On ne peut mener une politique globale cohérente en privilégiant, au gré de pressions politiques diverses, des actions ponctuelles comme Proisy. La crue de janvier 2011, crue atypique, géographiquement localisée et de courte durée, doit faire l'objet d'une analyse objective. La saturation du site en 17 heures doit nous alerter sur les limites des barrages.

**Les travaux des bureaux d'études ne sont pas exploités.**

Pour ISL, l'Entente n'a pu que subir la situation. Le responsable, c'est le bureau d'études ISL qui a bien travaillé sur les infrastructures mais qui a oublié de vérifier si les fondations tiendraient... C'est un désastre



technique, financier et pour l'image de marque de l'Entente.

C'est différent pour Safège qui a fait un travail solide, cohérent, en tenant compte du déphasage Aire-Aisne. Deux réserves: une erreur sur le niveau de la crue de 1993 et un manque de rigueur sur le positionnement de la "zone à ne pas aménager" sur l'Aire aval.

Malheureusement, la stratégie de Safège ne peut pas être mise en œuvre par l'Entente suite au refus de la Marne. En tentant de passer en force, l'Entente a provoqué l'irritation puis l'opposition frontale du Conseil Général de la Marne, unanime. Une forte opposition du C.G de la Meuse se précise aussi pour le site de Varennes.

**L'abandon du site de Villers en Argonne en 2005 (à cause du TGV !) puis du site de Condé les Autry (à cause du coût, alors que c'est, de loin, le moins cher au m3 stocké!) enlève toute cohérence à la politique de bassin de l'EPTB Oise-Aisne.** Il est très regrettable que le Cémagref n'ait pas étudié, sur le fond, les raisons qui ont motivé l'abandon du site de Condé les Autry.

Le choix de Savigny en 2006 résulte d'une décision unilatérale de l'Entente, qui a "choisi selon ses propres critères" selon les propos de son Directeur en mai 2006 à Attigny.

C'est le site qui cumule le plus de défauts (une trentaine de maisons en "zone noire" dite aujourd'hui zone de solidarité, atterrissements dans le lit mineur, site Natura 2000)

**Beaucoup d'études n'ont servi à rien.**

L'analyse conjointe des budgets de l'Entente depuis l'an 2000 et des réalisations concrètes permet d'évaluer le nombre d'études abandonnées. Les pertes se chiffrent en millions d'euros.

**D'autres besoins existent au niveau des risques naturels.**

Les Ardennais, confrontés à de graves difficultés budgétaires, sont en droit de s'interroger sur les choix financiers à faire. Ils ont le droit, comme citoyens et comme contribuables, de dire s'ils préfèrent payer 600 000 euros pour les études d'un projet de barrage hypothétique ou équiper 150 villages de lames de déneigement qui permettraient de réduire leurs difficultés lors des tempêtes de neige.

Mr. Savy reprend la parole.

Adresse toute sa confiance au Cemagref et garantit son indépendance.

Insiste sur l'importance de réaliser des sites de retenues d'eau.

Mr. Seimbille

Les problèmes avec la Marne sont le fait d'une personne et pas de l'ensemble du conseil général.

Dans la Meuse : l'ouvrage est pertinent mais l'étude doit être prolongée en incluant notamment des protections mobiles et rapprochées.

Mr. Warsmann

Demande une étude globale qui fait apparaître toutes les solutions, avec pour chacune leur coût, leurs avantages et leurs inconvénients.

Demande de tout faire dans un commun accord avec les parties concernées pour rétablir un climat de confiance.

Les habitants qui ont construit en dehors des zones inondables en respectant les règles d'urbanisme doivent être à l'abri des risques possibles liés au barrage.

Mme. Mercier

Remercie le travail d'expertise réalisé par le Cemagref et demande des études complémentaires.

Mr. Meens

Comprend l'angoisse des habitants de Savigny s'ils doivent faire face à des inondations tous les 5 ou 10 ans.

Mr. Maillard



Souligne l'abandon du site de Condé-les-Autry pour des raisons financières.

A Condé-les-Autry il n'y a pas de maison impactée par un futur barrage, à Savigny, oui.

Pose la question sur le coût d'entretien des digues sur le long terme.

Demande: « dans cette assemblée qui accepterait de vivre dans une maison derrière une digue de 6m de haut, avec 4M de m3 d'eau ? » ( personne n'a répondu).

Mr. Huré

« Aujourd'hui, je refuse de parler de digue. Il faut aller plus loin. »

Prend acte que les études sont incomplètes et remercie l'Entente d'en faire autant. On ne fait jamais suffisamment d'études.

Il faut relativiser le coût des études par rapport au coût des travaux et aux dommages évités.

Il ne faut pas tomber dans le raccourci d'une mauvaise entente entre les départements.

Dans les Ardennes on est heureux de la solidarité amont-aval.

Mr. Bourgeois (maire d 'Attigny)

« Je me félicite de la prise de position de l'Entente.

On n'est pas ici pour dire oui ou non au site de Savigny.

Il n'y a pas qu'Attigny intéressé par les retenues d'eau. Il y aussi Rethel et tout l'aval. »

Position de la profession agricole

Remercie le Cemagref pour l'expertise réalisée.

M. Oudin : « Si tous les points de conclusion de l'expertise sont étudiés nous serons satisfaits. Nous sommes disposés à collaborer à la condition que l'Entente puisse exprimer sa compétence sur tout le bassin de l'Aire-Aisne (Marne et Meuse incluses). »

M. Guerin : Parle de la lettre de Mr. Savary qui définit la position générale de la Marne (refus de toute retenue d'eau dans le département). Et rappelle qu'il y a un volet politique à ne pas exclure.

Mr. Huré

On va faire des études qui vont durer un certain temps. Il faudra savoir être patient.

Mr. Savy demande à Mr. Barruol directeur de la DDT de conclure:

- 1) Il y a un accord collectif sur les études complémentaires proposées.
- 2) Il y a un accord pour que ce soit l'Entente Oise-Aisne qui finance et pilote ces études.
- 3) Il y a un accord pour qu'elles portent sur l'ensemble du bassin (Amont et Aval).
- 4) Cette étude durera plusieurs mois, sera suivie par le Cemagref dans un cadre indépendant, du cahier des charges à la réalisation.
- 5) Tout cela doit se faire pour réaliser un ou plusieurs aménagements. Il faut trouver des sites sur l'Aire et sur l'Aisne.

Monsieur le préfet conclut: c'est parfait, la séance est levée.

Le 26/01/2011

Rédacteur: Tino Trévisanut

Validé et complété par: Franck MAILLARD